© Drogues Info Service - 27 juillet 2025

Vos questions / nos réponses

Comment obliger frere a se faire soigné pour son alcoolisme

Par Profil supprimé Postée le 27/10/2014 16:12

> bonjour,
> je Vien ver vous car ma famille et moi même somme dans une situation délicate
> en effet mon frère est tombé dans l'alcoolisme depuis environ 1an.
> un des problèmes est qu'il a déjà fait une tentative de suicide au mois de juin 2014 et qu'il est en arrêt de travail depuis ce jour et depuis environ 6 mois il de dessoule jamais.
> il ne veux plus sortir de chez lui il nous tien pour responsable.
> en sachant qu'il a vu un psy a 2 ou trois reprise toujours aucune amélioration il a été hospitalisé une fois et il l'on laissé ressortir le lendemain matin.
> j'aimerai savoir si il existe un moyen de l'obligé a se soigné?
> pour évité qu'il ne se fasse plus de mal.
> merci d'avance de votre aide

Mise en ligne le 28/10/2014

Bonjour,

Nous entendons votre appel à l’aide et comprenons votre sentiment d'impuissance lié à l’alcoolisme de votre frère.

Visiblement, votre frère se trouve dans une situation de souffrance. Sa dépendance à l'alcool, sa tentative de suicide, son isolement en sont l’illustration. Devant ce constat, nous vous encourageons à maintenir avec votre frère un dialogue le plus constructif possible. Cela est d’autant plus utile car communiquer reste le meilleur moyen de l'encourager vers une démarche de soin.

Quel que soit le résultat de ces échanges,nous vous conseillons de vous faire aider par des professionnels spécialisés en addictologie (médecin, travailleur sociaux, infirmiers, psychologues). Vous y trouverez du soutien pour faire face à cette situation familiale éprouvante pour vous. Les consultations proposées sont anonymes et gratuites. Nous vous proposons quelques adresses de centres situés dans votre département de résidence et nous invitons à les contacter.

Vous pouvez également vous rendre à l'espace "forum" de notre site pour échanger et vous inspirer des expériences de proches qui ont été confronté à la même situation que vous. Voici le lien vous permettant d'accéder au forum : http://www.drogues-info-service.fr/?-Forums-

En ce qui concerne l'obligation de soin, cette possibilité n'est envisageable que si votre frère se met en danger ou met en danger d'autres personnes. L'entourage doit alors faire constater l'état de la personne par un médecin. Nous vous invitons à vous rapprocher du médecin traitant de votre frère ou du médecin de famille.

Nous vous rappelons que vous pouvez nous joindre anonymement par tchat via notre site ou sur notre ligne Drogues info Service au 0800 23 13 13 (gratuite et anonyme, tous les jours entre 8h00 et 2h00) pour bénéficier d'une écoute et d'un soutien ponctuels.

Bien cordialement

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA MELTEM

6, avenue Marx Dormoy
94500 CHAMPIGNY SUR MARNE

Tél : 01 41 77 40 30
Site web : www.udsm-asso.fr/les-structures-adultes/le-csapa-meltem?id=3
Secrétariat : Du lundi au vendredi
Accueil du public : Lundi de 9h à 18h, mardi 9h à 19h, mercredi 9h à 12h, jeudi 9h à 19h, vendredi 9h à17h
Substitution : Délivrance de traitement de substitution aux opiacés aux horaires d'ouvertures au public, pour les usagers suivis au centre de soin.

Voir la fiche détaillée